



LES OUTRE-MER



Baisse des tarifs bancaires les plus courants en Nouvelle-Calédonie

Un accord de baisse négociée des tarifs bancaires a été signé en application de la nouvelle disposition "bouclier bancaire" promulguée en novembre 2013.

mardi 24 décembre 2013



Le ministre des Outre-mer, Victorin LUREL, se réjouit de la conclusion des discussions entre le secteur bancaire de Nouvelle-Calédonie et le Haut-commissaire, Jean-Jacques BROT, sur un accord de régulation des tarifs bancaires sur le territoire.

L'accord conclu le 23 décembre permettra une baisse significative des tarifs de plusieurs services bancaires d'utilité courante au bénéfice du pouvoir d'achat des habitants de Nouvelle-Calédonie avec, notamment, une baisse des frais de tenue de compte de 20 % sur l'année 2014 et de nouvelles offres de banque en ligne aux tarifs diminués en moyenne de 60 %.

Le 28 juillet dernier, lors de son déplacement sur le territoire, le Premier ministre Jean-Marc AYRAULT avait exprimé son souhait de voir aboutir des négociations menant à une baisse réelle des frais bancaires en Nouvelle-Calédonie et avait indiqué que l'Etat prendrait ses responsabilités afin d'obtenir une baisse significative.

La loi portant diverses dispositions relatives aux outre-mer, promulguée le 15 novembre 2013, a utilement pesé dans les négociations engagées avec le Haut-commissaire et a permis de fixer ces nouveaux tarifs qui commenceront à entrer en vigueur à partir du 1er janvier 2014.